

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 novembre 2020

Projet de création de l'échangeur Drôme Provençale sur l'autoroute A7 : lancement d'une concertation publique

Sous l'égide de la Préfecture de la Drôme, VINCI Autoroutes (réseau ASF), maître d'ouvrage du projet, organise une concertation publique portant sur le projet de création de l'échangeur Drôme Provençale sur l'autoroute A7, entre le **mardi 17 novembre 2020 et le vendredi 11 décembre 2020**.

Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, cette concertation permettra à toutes les personnes intéressées par le projet, en particulier les riverains, les élus, les usagers du réseau routier et autoroutier, les acteurs des milieux économique, touristique, agricole et associatif de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

L'échangeur Drôme Provençale

L'autoroute A7 constitue un axe majeur qui relie Lyon à Marseille. Elle assure un rôle de transit et de desserte tout au long de son tracé.

Dans le département de la Drôme, les communes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux bénéficient d'un taux d'emploi ainsi que d'une attractivité touristique importants qui les positionnent respectivement à la 5^e et la 9^e place des communes les plus peuplées du département.

Actuellement, pour accéder aux bassins de vie et d'emploi et aux sites touristiques de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse, les automobilistes empruntent l'autoroute A7 via les échangeurs de Montélimar-Sud (n°18) ou de Bollène (n°19), distants d'environ 22 km.

Le projet poursuit plusieurs objectifs essentiels, partagés par l'État, VINCI Autoroutes et les collectivités locales à l'initiative du projet et partenaires de l'opération :

- faciliter les mobilités du quotidien ;
- améliorer les conditions de déplacement et de sécurité ;
- favoriser le développement économique ;
- renforcer l'attractivité touristique du territoire ;
- fluidifier les échangeurs existants de Montélimar-Sud et Bollène.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, les communes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux contribuent au financement du projet dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier, validé par l'État par décret du 6 novembre 2018.

Les objectifs de la concertation publique

L'objectif de cette concertation publique est que toute personne intéressée puisse s'informer et donner son avis sur le projet.

Ce premier temps de dialogue doit permettre d'informer le public sur le projet et de concourir ainsi à l'élaboration d'un projet partagé par le plus grand nombre. Il permettra notamment d'échanger sur la variante préférentielle présentée en concertation. En ce sens, il constitue un point d'étape important dans le processus de conception du projet.

Un dispositif de concertation pour s'informer et s'exprimer sur le projet

Pendant la concertation publique plusieurs moyens sont à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet, dans le strict respect des règles sanitaires.

Pour s'informer :

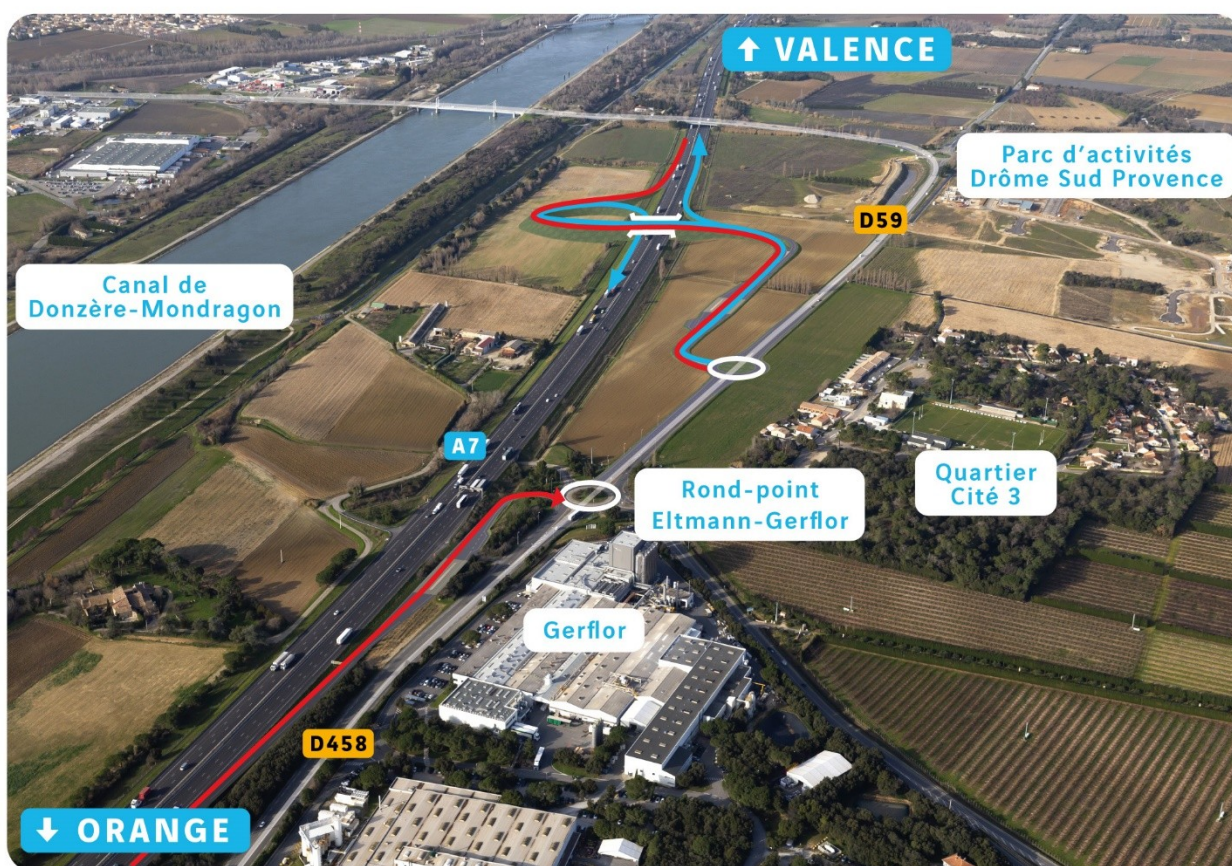
- les expositions permanentes installées dans les deux lieux d'accueil de la concertation : les mairies de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux ;
- le site Internet www.a7-echangeur-drome-provencale.com

Pour donner son avis :

- le site Internet www.a7-echangeur-drome-provencale.com ;
- le formulaire papier « je m'exprime », à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation ;
- la lettre T disponible dans les lieux d'accueil de la concertation et associée au document d'information distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux (affranchissement gratuit) ;
- l'adresse postale : ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est, Concertation Échangeur Drôme Provençale, 337 chemin de la Sauvageonne, BP 40200 - 84107 Orange cedex ;
- l'adresse électronique : a7-echangeur-drome-provencale@vinci-autoroutes.com

4 moments d'échanges avec le public dont les modalités ont été adaptées pour tenir compte du contexte sanitaire lié à la COVID19 :

- 2 réunions « publiques » en live auxquelles vous pourrez assister via Internet : posez vos questions et assistez à ces réunions **exclusivement en direct sur Internet** www.a7-echangeur-drome-provencale.com ;
 - o le 24 novembre à 18h pour Pierrelatte ;
 - o le 26 novembre à 18h pour Saint-Paul-Trois-Châteaux ;
- 2 moments d'accueil, physique ou téléphonique, **sur rendez-vous uniquement, en appelant le 04 28 37 07 30 (appel gratuit)** :
 - o le 1^{er} décembre de 14h à 18h à la Mairie de Pierrelatte ;
 - o le 3 décembre de 14h à 18h au stade Georges Perrier (quartier Cité 3) à Saint-Paul-Trois-Châteaux



La variante préférentielle soumise à la concertation.

Contacts presse

VINCI Autoroutes : Nelly DESTÈVE - +33 6 30 48 64 26. Nelly.desteve@vinci-autoroutes.com
 Préfecture de la Drôme : pref-communication@drome.gouv.fr